**Question écrite n° 03670 de Mme Brigitte Micouleau (Haute-Garonne - Les Républicains)**

**publiée dans le JO Sénat du 08/03/2018 - page 1032**

Mme Brigitte Micouleau attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la place réservée à l'enseignement des sciences économiques et sociales dans le projet de réforme du baccalauréat et du lycée. L'introduction au lycée, il y a plus de 50 ans, de l'enseignement des sciences économiques et sociales a contribué à l'enrichissement de la formation intellectuelle des élèves fréquentant ces établissements. L'actualité nous rappelle quotidiennement la nécessité pour chacun de disposer d'outils d'analyse proposés par l'économie, la sociologie et les sciences politiques afin de mieux comprendre le monde qui nous entoure et les grandes questions de société qui s'imposent à tout citoyen. La série « ES », qui accueille aujourd'hui un tiers des bacheliers généraux, illustre bien l'intérêt porté à cette discipline par les lycéens. Elle peut, en outre, se féliciter d'accueillir des élèves aux profils variés qui affichent un bon taux de réussite dans l'enseignement supérieur. Absentes du programme en collège, les sciences économiques et sociales devraient, semble-t-il, faire l'objet d'une place suffisante et réservée en lycée, notamment en classe de seconde. Aussi, dans le cadre de la réforme du baccalauréat et du lycée, elle lui demande si les sciences économiques et sociales seront ou pas intégrées au tronc commun d'enseignements de la classe de seconde générale et technologique et si oui, à raison de combien d'heures hebdomadaires.